

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture, de  
l'agroalimentaire et de la forêt

**Décision du 28 AVR. 2014**

**portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programme au titre du  
programme « Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires »**

**NOR :**

**La directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 70 et suivants ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2014 portant désignation des responsables de programme du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En application des articles 70 à 72 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables des budgets opérationnels de programme au titre du programme « Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires » sont désignés selon la répartition mentionnée à l'annexe de la présente décision.

## Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 28 AVR. 2014

  
Catherine ~~GEORGIN-LANEELLE~~

**La directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires**

**Annexe**

RESPONSABLE DE BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME	NUMERO DU BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME
Sous directeur de la gouvernance	0154-C001

